VOUS SOUHAITEZ FORMER VOTRE FUTUR SALARIÉ EN INTERNE ?

BÉNÉFICIEZ DE

PARCOURS EMPLOI TUTORAT

La Région soutient
l'entreprise apprenante

Région PAYS de la LOIRE

Vous êtes en période de recrutement et souhaitez former votre futur salarié en interne ? La Région des Pays de la Loire vous soutient financièrement avec le

PARCOURS EMPLOI TUTORAT

LES OBJECTIFS :

- **Faciliter l'emploi.**
- **Encourager la formation des nouveaux collaborateurs directement au sein de l'entreprise.**

POUR QUELLE ENTREPRISE OU ASSOCIATION ?

Toute entreprise ou association de **moins de 300 salariés** :

- Détenant un numéro de SIRET en Pays de la Loire.
- Disposant d'un Identifiant de convention de collective (IDCC) ou étant affilié à un Opérateur de compétences (OPCO).
- N'ayant procédé à aucun licenciement économique au cours des 6 derniers mois.

POUR QUEL SALARIÉ ?

Le demandeur d'emploi, futur collaborateur, doit **remplir au moins l'une de ces conditions :**

- Avoir un niveau d'études inférieur au baccalauréat
- Être demandeur d'emploi de longue durée (12 mois d'inscription dans les 24 derniers mois)
- Être bénéficiaire du RSA
- Être reconnu travailleur handicapé.

Ce futur salarié doit être **recruté en CDI d'au moins 24 heures hebdomadaires** (hors contrat d'alternance) et ne pas avoir occupé de poste dans votre entreprise ou votre association durant les six derniers mois.

QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?

L'aide financière est plafonnée à 100 000 € par entreprise ou association et par an. Dans tous les cas, la formation doit être dispensée par un **tuteur interne** à votre entreprise ou votre association **et la Région finance 400 heures de formation.**

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

1. **Déposez votre offre d'emploi** sur nosemplois.fr, le site de référence de l'emploi en Pays de la Loire.
2. **Recrutez votre salarié** et établissez son plan de formation.
3. **Saisissez votre demande d'aide** financière sur paysdelaloire.fr
4. **Formez ce salarié** dans les cinq premiers mois suivant son recrutement.
5. **Demandez le versement de l'aide** sur paysdelaloire.fr au plus tard deux mois après la fin de la formation.

VOUS SOUHAITEZ FORMER VOS TUTEURS ?

La Région des Pays de la Loire vous soutient également. Contactez votre Opérateur de compétences (OPCO) pour en savoir plus.

PARCOURS EMPLOI TUTORAT

paysdelaloire.fr / 0 800 20 03 03

Facilitez vos recrutements avec

nosemplois.fr

Le nouveau site de référence
de l'emploi en Pays de la Loire

Région PAYS de la LOIRE

Région des Pays de la Loire - Juin 2022